

Port-Vendres dans l'Antiquité : mouillage entre Gaule et Hispanie

Georges CASTELLVI

Cyr DESCAMPS

Michel SALVAT

Association pour les Recherches Sous-Marines en Roussillon
ARESMA

Définitions de la notion de port

Avant d'aborder la question de Port-Vendres dans l'Antiquité, et notamment de l'existence ou non d'un port, il convient d'abord de définir ce que l'on entend par ce terme. Selon les spécialistes d'une science ou d'une autre – géographie, économie, archéologie... – ou selon le sens courant d'une époque, la notion de port est sujette à débat. Ainsi, suivant une définition de géographes actuels, un port est « *un lieu de transbordement de personnes ou de marchandises entre terre et mer* »¹. Pour les archéologues, la notion doit être développée ; elle implique la présence de traces ou de vestiges bien précis : structures portuaires proprement dites (quais, docks...), dépotoirs terrestres ou sous-marins – preuve d'une certaine activité commerciale (la présence d'amphores décapitées témoigne ainsi du reconditionnement des produits importés) – et, si possible, éléments propices à établir une régularité dans le temps des échanges terre-mer : textes antiques, épigraphie, puissance et continuité des niveaux stratigraphiques...

Ces préalables permettant d'établir que Rome (secteur du Monte Testaccio), Ostie, Marseille, Arles-sur-Rhône, Narbonne ou même Lattes sont des ports fluviaux ou maritimes, il convient, avec les notions actuelles de géographie économique, de hiérarchiser les différents ports. On distinguera les ports hauturiers des ports dits secondaires ainsi que des simples havres ou mouillages.

En appliquant ces définitions à l'économie antique, on dira que les ports hauturiers sont les ports principaux, ceux d'où partent en ligne directe, vers

¹ BRUNET, Roger ; FERRAS, Robert ; THÉRY, Hervé. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Reclus – La Documentation Française, Paris, 1992 (1^{ère} éd.), 1998 (3^e éd.), p. 396.

un autre port de même catégorie, des bateaux à cargaison homogène, et où arrivent des bateaux de grandes régions productrices en matières premières et aliments conditionnés. On entend par cargaison homogène une cargaison constituée de produits, même divers, provenant d'un même région économique : les navires de Campanie apportaient ainsi aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. des cargaisons d'amphores à vin auxquelles s'ajoutaient parfois des services de table en céramique, à vernis noir ; les bateaux de Bétique (Andalousie actuelle) transportaient surtout de l'huile en amphore mais aussi des lingots d'étain, de plomb et de cuivre des mines du Sud de l'Hispanie. Mais ces ports « de gros » sont aussi des ports de redistribution des marchandises vers des ports secondaires ; ainsi partent de ces grands ports des navires de plus petit tonnage mêlant dans leur soute des produits de régions différentes de l'Empire romain (amphores à vin de Tarraconaise – Catalogne actuelle – et de Campanie, amphores à huile et à saumures de Bétique...). C'est alors un commerce de demi-gros, voire de détail.

Les ports secondaires sont donc des ports où les navires entrant ne sont que des navires de redistribution, souvent des bateaux dont la route est celle du cabotage et non de la haute mer, contrairement aux navires hauturiers desservant les ports principaux définis ci-dessus.

Reste, sur ces mêmes routes de cabotage, l'identification des simples mouillages ou havres, souvent rades, criques, « ports naturels » en eau profonde, souvent éloignés des nœuds économiques.

Les mentions des auteurs antiques

Il convient donc, pour définir le rôle de Port-Vendres dans l'Antiquité, de passer en revue l'ensemble des données historiques et archéologiques connues à ce jour. À commencer par les mentions des auteurs antiques². Entre le I^{er} et le IV^e s. ap. J.-C., le site est connu à la fois comme un « port » et comme l'endroit où s'élève un sanctuaire dédié à Aphrodite / Vénus.

Stabon, géographe grec, rapporte vers les années 20 ap. J.-C. (Géo. IV, 1, 3 ; IV, 1, 6) que le « sanctuaire d'Aphrodite » annonce la frontière entre la Gaule et l'Ibérie et qu'il se situe à 63 milles (environ 93 km) de Narbonne au nord.

Vers 50 ap. J.-C., Pomponius Mela (*De chorographia*, II, 5, 84), géographe latin originaire de Bétique, situe *Portus Veneris* – littéralement, le port de Vénus – « dans les promontoires des Pyrénées (...) au fond d'un golfe »,

² Mentions réunies notamment par CASTELLVI, Georges. « Le temple de Vénus », *Archeologia*, n° 339 (novembre 1997), p. 8-9.

Cervaria (Cervera / Cerbère) étant « frontière » de la Gaule avec l'Hispanie.

Vers 75 ap. J.-C., Pline l'Ancien (*HN*, 3, 30) situe quant à lui *Venus pyrène* à 40 milles (environ 59 km) d'*Emporiae* / Empuries au sud.

Au II^e siècle, vers 160, le géographe grec Ptolémée (2, 10, 1) rapporte à son tour qu'« *au sommet de la montagne face à la Méditerranée, est bâti un temple de Vénus* ». Mention reprise deux siècles plus tard, vers 350, par Marcien d'Héraclée (*Pér. Tar.*), qui signale le « *promontoire pyrénéen touchant à la Méditerranée, sur lequel est placé le temple de Vénus* ».

Une sixième mention concernant notre Port-Vendres catalan ne doit pas être retenue, nous semble-t-il. Il s'agit d'un passage de l'*Epistula* (XVIII, 5, 27-28) du poète et grammairien gallo-romain Ausone († vers 394, Bordeaux), qui signale que *Portus Veneris* est un lieu où la cité de Narbonne élève des huîtres. Il s'agit certainement de l'actuel Vendres, situé à la limite des départements de l'Aude et de l'Hérault, sur un ancien débouché de l'Aude. On peut y voir de nos jours une plate-forme en blocage de mortier, apparemment antique (*opus caementicium*), en partie noyée à la limite des étangs. Port-Vendres n'est en effet pas la seule localité balnéaire à se targuer de son étymologie tirée d'un temple antique dédié à Vénus ; outre le Vendres languedocien, on peut ajouter aussi Porto Venere, sur la côte ligure, au sud immédiat de La Spezia.

Où situer le temple de Vénus ?

Si le nom de *Portus Veneris* réapparaît tardivement au XIII^e siècle³, il nous semble que le toponyme n'est pas une création érudite mais plutôt la ré-appropriation écrite d'une mémoire orale. D'emblée nous rejetons l'hypothèse d'une localisation du temple de Vénus ailleurs que dans le secteur de l'actuel Port-Vendres⁴ ; les distances antiques (63 milles de Narbonne pour Strabon, 40 milles d'Empuries pour Pline l'Ancien), ramenées à nos mesures métriques (respectivement 93 et 59 km) témoignent en faveur d'une localisation sur la Côte Vermeille.

Peut-être encore au Moyen Âge, à l'époque des rois de Majorque, demeuraient en place des vestiges du temple, ruines ou fondations ? Ils auraient pu disparaître à l'occasion d'une dernière mise en carrière du site, afin de four-

³ *Portus Veneris* en 1272, *Port Venres* en 1318, d'après PONSICH, Pierre. « El nom i l'origen de Port Vendres », in VAILLS, Miquela et Joan Lluís. *Port Vendres... fa temps*, revue « Terra Nostra », n° 36, 1979, p. 3-6.

⁴ CASTELLVI, Georges ; MAYER, Marc ; NOLLA, Josep Maria ; RODÀ, Isabel. « Le trophée de Pompée. Sources littéraires », in *Le trophée de Pompée dans les Pyrénées (71 av. J.-C.)*. 58^e supplément à *Gallia*, CNRS Éditions, Paris (à par.), note 30 sur la bibliographie concernant la localisation du temple de Vénus.

nir de la pierre à chaux pour la fortification de la proche Collioure...

Les érudits des Temps Modernes ont vainement essayé de localiser les deux monuments antiques de la région qui annonçaient la frontière entre la Gaule et l'Hispanie, c'est-à-dire le temple de Vénus, au nord de Cerbère, et le trophée de Pompée, situé à l'intérieur, sur la voie domitienne⁵.

Il faut croire que plus aucune trace du temple n'était visible au milieu du XVII^e siècle, car Pierre de Marca, dont l'ouvrage posthume *Marca hispanica* (Paris, 1688) fait œuvre d'érudition, n'a pu identifier aucun vestige. Au siècle suivant, parmi les nombreux plans détaillés de la rade, un seul, anonyme (à dater vers 1771), signale une construction comme étant le « temple de Vénus »⁶. En 1997, prenant appui sur cette mention, l'un d'entre nous (GC) implanta un sondage archéologique de reconnaissance à l'emplacement signalé par le plan. Il s'avéra que si l'endroit était plat et bien situé face à la mer, en bord de falaise (lieu-dit : *Salt d'en Basena*), le terrain, non urbanisé dans cette zone, ne portait aucune trace de fondations antiques⁷. Il n'en demeure pas moins que cette mention isolée témoigne du souvenir des racines romaines de Port-Vendres rappelées à tort par cette identification gratuite.

En 1881, le dossier de l'identification du temple fut relancé par la découverte fortuite, au bord de l'anse Gerbal (secteur nord du port), de deux blocs de marbre sculptés d'apparence antique, associés à des fragments de *tegulae* (tuiles à rebord), de mosaïque et d'une fondation rectangulaire creusée dans le rocher, au bord de l'eau, de 10 x 4 m⁸. La fondation pourrait correspondre à une cale de carénage, et non à l'emplacement d'une construction, bloquée entre la falaise et la mer et non visible des marins. Par contre les blocs – disparus depuis – auraient pu tomber de la falaise sur laquelle se dresse, depuis le XVII^e siècle, le fort Fanal. La sitologie du phare d'époque moderne répondrait mieux à une possible localisation du temple disparu de Vénus.

Ailleurs, sur terre, aucune trace ne permet d'identifier un quelconque vestige de construction antique. Quelques rares tessons d'amphores d'époque républicaine ont bien été signalés dans les vignes de l'anse de la Mauresque ou

⁵ Au moins pour le trophée de Pompée, voir en dernier lieu CASTELLVI, Georges. « Historiographie de la localisation du trophée de Pompée (XV^e – XX^e s.) », in *Le trophée de Pompée...* (à par.).

⁶ Plan publié pour la première fois par QUINTILLA, Simone. « Dis-moi Vénus... quel est ton mystère ? », *Exocetus Volitans*, n° 9, 1995-96, 2 p. Une variante de ce plan est répertoriée au Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT, Vincennes) sous la référence Article 8, section 1 Port-Vendres, carton 2, pièce n° 6a : plan du Port Vendre, 1771.

⁷ Le rocher, à peine aplani sur quelques m², avait servi de poste de tir à l'artillerie allemande d'occupation (1942-44).

⁸ *L'Indépendant*, 8 et 14-15 novembre 1881.

de la montagne de Béar, rien tout au plus que des traces d'occupations ponctuelles ou d'épandages antiques. Demeure la possibilité qu'il ait pu exister des aménagements terrestres antiques sous les constructions actuelles, mais cette hypothèse reste à prouver et, de toutes façons, restreint l'idée d'un véritable port habité, aménagé et construit au pied du fort Fanal et de l'anse Gerbal.

Identification des épaves

Depuis plus de quarante ans, les fonds sous-marins de Port-Vendres sont reconnus sur le plan archéologique et leur richesse est indéniable en nombre d'épaves et de rejets en mer ou en bord de côte. Les pionniers de cette recherche sont Georges Claustres, Georges Eftimiopoulos, aujourd'hui décédés, mais aussi André Bonneau, Yves Chevalier, Dali Colls, Alain Vesse, Yves Crovatto, Annick Chèle... Depuis près de vingt ans, l'ARESMAR a pris la relève de cette recherche et continue à dresser, avec l'autorisation et à la demande du DRASSM⁹, la carte archéologique de la rade et de ses environs.

Nous ferons ici la synthèse des travaux menés par les différentes équipes de fouilles depuis les années 1960 en présentant les épaves et les dépotoirs selon l'ordre chronologique de leur datation et non de leur date de découverte.

À commencer par des indices ténus, quelques fragments de céramiques, essentiellement d'amphores, dont la typologie rappelle les productions ibériques de la côte catalane (région d'Empúries) vers les III^e – I^{er} s. av. J.-C. Deux endroits au bord de la côte ont livré ce type de mobilier, à l'anse Béar (M. Salvat *et al.*, 2004) et au large de la plage des Tamarins (T. Odiot, 2000).

Sur le plan historique, la fin de l'époque républicaine (I^{er} s. av. J.-C.) et le début du Haut Empire (époque d'Auguste – Tibère) marque véritablement la mainmise de Rome sur les provinces occidentales de l'Empire, notamment sur la Narbonnaise et la Tarraconaise, par la création et le développement de cités en relation avec l'aménagement du territoire (restructuration et agrandissement du réseau viaire, cadastration et développement des *villae*). Ces territoires sont de grands consommateurs de produits de base (vin, huile, saumures) venus d'abord d'Italie – dès le II^e s. av. notre ère sur nos côtes – puis produits sur place ou dans d'autres régions et exportés dans toutes les provinces de l'Empire. L'époque augustéenne marque ce tournant économique où les provinces occidentales (Gaule, Hispanie, Lusitanie...) renversent le flux des échanges avec la métropole : de colonies exploitées, elles deviennent des provinces à part entière de l'Empire avec leur spécificité (vin

⁹ Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (Marseille, Fort Saint-Jean), Sous-Direction de l'Archéologie, Direction du Patrimoine, Ministère de la Culture.